LE

DVT FEUILLE DE ROUTE

DISPOSITIF
DE VALORISATION
TERRITORIALE

NOVEMBRE 2019

COMITÉ RÉGIONAL

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

Feuille de route du Comité Régional Handisport

Il est, au niveau local, l'entrée principale dans le dispositif de valorisation territoriale (DVT). Le Comité Régional Handisport (CRH) est l'interlocuteur du dialogue et de la remontée des informations émanant des comités départementaux (CDH).

Depuis son Projet Sportif de Territoire (PST), le comité régional répertorie ses actions engagées dans les différentes thématiques de CAP 24.

La direction technique accompagnera l'adéquation de votre PST avec le DVT. Le DVT pourra reprendre vos actions socles et complémentaires. L'objectif sera de valoriser vos actions territoriales.

Un versement anticipé d'une partie de l'enveloppe est prévu en début d'année civile. Lors du lancement de la campagne via le site :
https://lecompteasso.associations.gouv.fr

Il suffira de compléter une fiche action sur la base de la fiche relais (voir page 10). Le solde de la subvention sera versée à l'automne.

Afin de favoriser la communication et la structuration territoriale, il est demandé d'accompagner et d'analyser les projets sportifs départementaux.

Ceux-ci seront intégrés dans la fiche relais (CRH-siège). Ici aussi, le personnel du siège fédéral sera en accompagnement.

Phase 1 / Les Prérequis

Nous avons identifié des éléments indispensables pour chacunes des structures territoriales du mouvement. Ils sont des prérequis à la participation au dispositif de valorisation territoriale :

- Déposer sa demande dans les délais sur « Le compte Asso »
- Écrire un projet sportif de territoire (PST), répondant principalement aux attendus du socle commun décrit en phase 2
- Nommer un technicien, coordonnateur d'équipe technique régionale (ETR)
- Nommer un référent PAS
- Nommer un référent formation
- Définir une liste des sports prioritaires pour le territoire *(voir page suivante)*

Projet sportif territorial & sports prioritaires

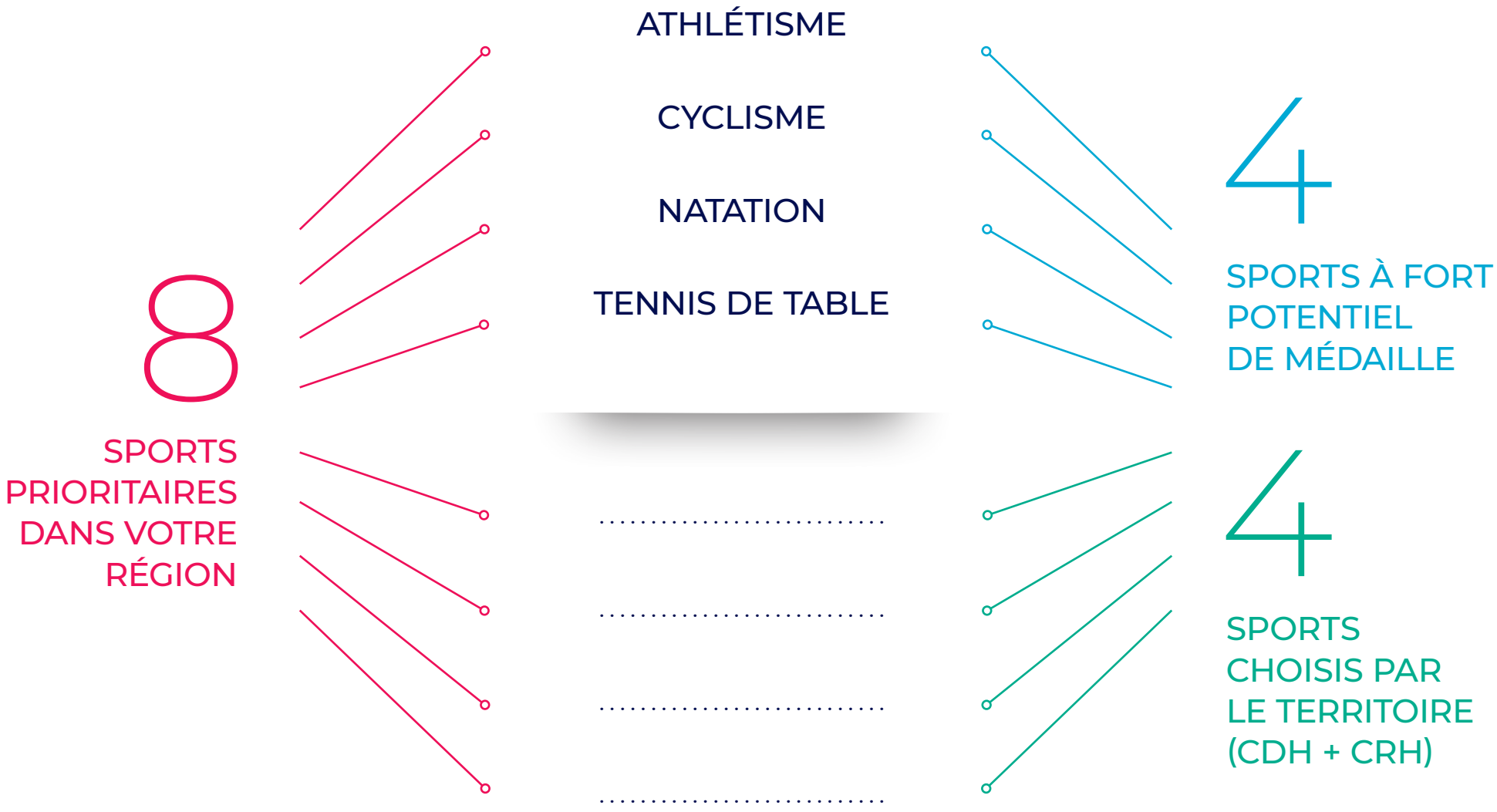

Phase 2 / Le socle commun

Afin de faciliter votre demande et de valoriser vos actions de développement contribuant au projet fédéral (CAP 24), nous souhaitons valoriser financièrement une majorité de vos actions au travers d'un socle commun. Celui-ci s'articulera autour d'actions et de dispositifs qui font partie de l'activité régulière d'un CRH. Celui-ci constitue le cœur de votre PST. L'analyse sera possible au travers des outils extranet existants.

Un tableau de bord reprenant vos informations principales va être mis en place dans votre espace Extranet. Il vous permettra de suivre vos données quantitatives et de faciliter votre auto-évaluation.

La commission mixte statuera sur le montant attribué sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs qualifiant chacun des axes suivants :

AXES PROPRES AUX COMITÉS RÉGIONAUX

DÉVELOPPEMENT

- Mise en place d'au moins une formation dans chaque thématique : technique unisport (sur sports prioritaires), multisport ou sport santé.
- Participation à une formation de dirigeants

PERFORMANCE

- Organisation d'un stage régional pour les jeunes à potentiel
- Organisation de stages de perfectionnement sur les disciplines paralympiques

TERRITOIRES

- Structuration et dynamisation de l'équipe technique régionale
- Accompagnement et animation du réseau d'acteurs régionaux et départementaux hors ETR, exemple séminaire des clubs

EXPERTISE

- Identification de personnes ressources dans SAVOIR+

AXES PILOTÉS PAR LE CRH PARTAGÉS AVEC VOS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

PERFORMANCE

- Organisation d'actions de détection sur les disciplines paralympiques

TERRITOIRES

- Déclinaisons territoriales des conventions avec les fédérations homologues pour le développement d'activités
- Participation des techniciens aux séminaires formation et partage d'expérience, aux JNH (avec élus)

Phase 3 / Les actions spécifiques et complémentaires

Voici les axes à partir desquels vous pourrez présenter vos actions territoriales complémentaires :

DÉVELOPPEMENT

- Organisation de Jeux Régionaux de l'Avenir
- Organisation de séjours sportifs
- Organisation de cycles ou de journées de pratique (initiation, perfectionnement, performance) :
  - dans les sports prioritaires de votre PST
  - avec les partenaires externes (associations nationales de PSH, prothésistes, militaires...)
- Achat et gestion de matériel sportif mutualisé

PERFORMANCE

- Organisation d'un challenge régional de jeunes sportifs dans les sports prioritaires, exemple : « challenge des jeunes en athlétisme »
- Organisation de regroupements des sportifs « relève » et « espoirs régionaux »

À VOUS DE JOUER !

AU-DELÀ DE CAP 24, PROPOSEZ VOS INITIATIVES LOCALES PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT.

Comités : votre saison 2019-2020

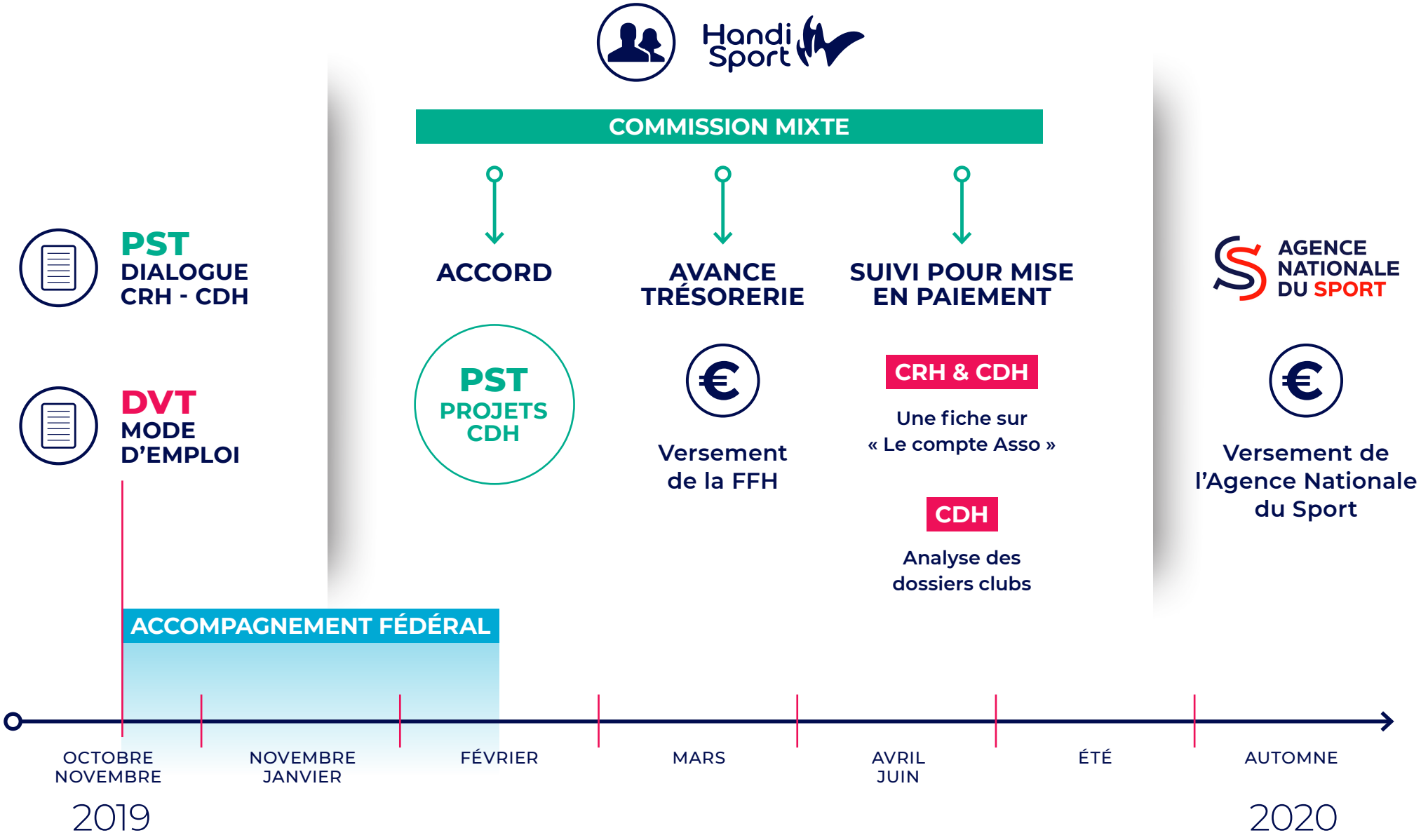

Un outil de dialogue pour les comités

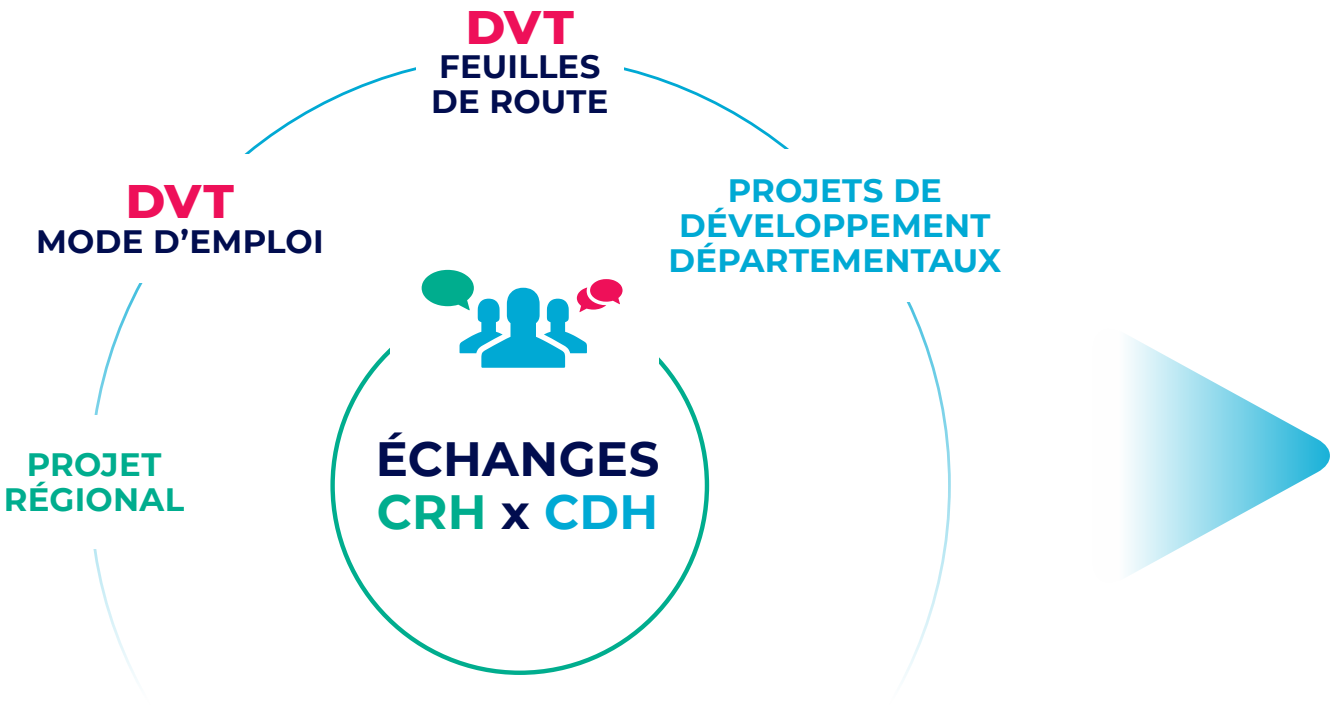

Mode d'organisation libre et fonction des territoires

Organiser les remontées d'informations des projets de développement des départements et de la région à présenter dans le PST

PST

PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE

- **SPORTS PRIORITAIRES**
- **RECUEIL D'ACTIONS DES CDH**
- **BUDGÉTISATION**

La fiche relais, passer le témoin

DÉCEMBRE 2019 — FÉVRIER 2020

ANALYSE DU **PST**

ÉCHANGES CRH x SIÈGE FÉDÉRAL

RECUEIL ET CLASSEMENT DES ACTIONS

Fiche relais

OBJECTIFS

Identifier et valoriser vos actions

Vous accompagner

Passage en commission mixte

- **ÉTUDE**
- **VALIDATION ET ACCORD**
- **1er VERSEMENT DE LA FFH**

Une question ?

CONSULTEZ NOTRE FAQ

handisport.org RUBRIQUE “CLUBS & COMITÉS”

OU SINON, ÉCRIVEZ-NOUS !

dvt@handisport.org

CÉDRIC GARREAU
DIRECTEUR DU PÔLE TERRITOIRES

EMMANUEL BUCHOUD
CONSEILLER TECHNIQUE NATIONAL
PÔLE TERRITOIRES